UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR

Dossier de Consultation des Entreprises

Lot 03 - Ossature bois

Informations sur la provenance des matériaux

BOIS :

L'université Marie et Louis Pasteur exprime des attentes élevées en termes de développement durable.
Ceci se traduit notamment par l'utilisation d'essences régionales dans la mesure du possible
L'entreprise devra donc, lors de sa remise d'appel d'offres, préciser la provenance des bois qu'elle utilisera, et les justifier par la suite pendant le déroulement des travaux.
Les bois devront provenir de fournisseurs situés à moins de 300 km de l'atelier de l'entreprise.

Essence et provenance des bois de charpente :

Afin de répondre à une valorisation des bois français de l'Est de la France touché par le scolyte, l'entreprise veillera à utiliser des bois "scolytés" dans certains postes du CCTP (ossature bois par exemple).
L'objectif à atteindre est d'utiliser à minima 30% de bois "scolyté".

Pourcentage de bois scolyté utilisé :

D'une manière générale, les bois utilisés devront être des bois "éco-certifiés", via les référentiels :
- PEFC (Program For the Endorsment of Forest Certification Schemes)
- FSC (Forest Stewardship Council)